

Préparation à l'habilitation électrique - Niveau BS

L'habilitation électrique est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir, en sécurité vis à vis des risques liés à l'électricité, les tâches qui lui sont confiées tel que effectuer des interventions de remplacement et de raccordement limitées à des tensions de 400 V en courant alternatif et de 600 V en courant continu, exclusivement sur des circuits terminaux (prise électrique, résistance de chauffage, moteur, lampe....).

Déroulement de la formation

Durée : 14 heures (2 jours)

Profils des stagiaires : Toutes personnes ayant des compétences en électricité pour effectuer des petites tâches de maintenance des locaux (exemple : Agent d'entretien, plombier....)

Pré-requis :

- Aucune connaissance en électricité mais comprendre les instructions de sécurité
- Être en possession de ses EPI
- Aptitude médicale

Nombre de participants : De 4 minimum à 12 maximum par session

Objectifs pédagogiques

- Connaître les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510
- Connaître le champ d'action de son habilitation

Contenu de la formation

- Savoirs et savoir-faire
 - Distinguer les grandeurs électriques (courants, tension, puissance...)
 - Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
 - Donner les noms des limites des domaines de tension
 - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
 - Décrire le principe d'une d'habilitation
 - Donner la définition des symboles d'habilitation
 - Lister les prescriptions associées aux zones de travail
 - Citer les équipements de protection collective et leur fonction
 - Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Module intervention BT de remplacement et raccordement
 - Citer les limites de l'habilitation BS (autorisations, interdits...)
 - Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
 - Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
 - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
 - Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
 - Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (Autorisation de travail, instruction de sécurité...)
 - Énoncer la procédure de remplacement et de raccordement

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



Organisation de la formation

Equipe pédagogique : Formateur habilitation électrique en cours de validité avec une expérience professionnelle du domaine enseigné - Animateur en prévention

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Équipement de Protection Individuelle adapté à l'emploi
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Mise en oeuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires
- Cette formation s'appuie principalement sur de la découverte, des interrogations, des démonstrations et des mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Évaluation des savoirs par un QCM
- Évaluation des savoir-faire
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

Modalités d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

Modalités de certification

Résultats attendus : L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum au QCM des savoirs

L'évaluation est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention selon 3 critères :

- Sans erreur,
- Erreur mineure, sans conséquence vis à vis de sécurité des personnes,
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

Les critères d'acceptation sont les suivants :

- 2 erreurs mineures au maximum,
- Aucune erreur majeure.

Modalités d'obtention : Un avis après formation sera remis à l'employeur en vue de l'habilitation - Délivrance d'une attestation individuelle

Détails sur la certification : Formation certificative

Durée de validité : 3

Qualité : Taux de satisfaction :